

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2303

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 30 BIS

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du signe :

« , »,

les mots :

« et pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.